

[View this email in your browser](#)


Le
Zapping
des
smalls

Un superbe premier semestre pour Réalités



Dans la lignée d'un excellent exercice 2020 marqué par le franchissement pour la première fois du cap des 200 M€ de chiffre d'affaires, Réalités continue sur sa lancée et publie un chiffre d'affaires S1 en très forte croissance.

Publication du CA S1 2021

Après avoir communiqué ces dernières semaines sur deux acquisitions, Groupe Réalités publie un excellent CA S1 2021 à 125,0 M€ soit une hausse de +87% par rapport au S1 2020 (CA S1 2021 : 66,8 M€, CA S1 2019 : 62,2 M€).

La Maîtrise d'Ouvrage, locomotive du Groupe

Dans le détail, la Maîtrise d'Ouvrage ressort à 117,5 M€ contre 59,3 M€ au S1 2020 portée notamment par la très forte hausse des actes de +125% à 108,7 M€ sur le semestre et par la mise en chantier de 18 nouvelles opérations les 6 premiers mois de l'année. Même si les signatures des actes avaient été impactées de manière significative au S1 2020 à cause de la crise sanitaire et des mesures de confinement, elles restent toutefois très au-dessus des niveaux de 2019 (60,1 M€ au S1 2019) témoignant de l'excellente dynamique actuelle du Groupe. A noter enfin que les ventes de ce semestre ont principalement été réalisées en diffus, source de meilleure marge par rapport aux ventes en blocs.

La Maîtrise d'Usage, montée en puissance en cours

Comme évoqué précédemment, la Maîtrise d'Usage est actuellement en phase de montée en puissance et devrait contribuer de manière de plus en plus significative au développement de Réalités. Véritable relai de croissance, le CA de la Maîtrise d'Usage reste stable au S1 2021 à 7,5 M€ dans l'attente de la contribution au S2 de deux nouvelles résidences séniors HEURUS ouvertes en fin de 1er semestre (Noyal-Châtillon-sur-Seiche (35) et Brest (29)) et d'une résidence étudiante CAP'ETUDES qui sera livrée début août à Besançon (25). A noter que le Groupe avait annoncé au début du mois (voir [flash](#)) le projet d'acquisition de Vindemia (Midi et Demi) afin de renforcer sa Maîtrise d'Usage autour de la restauration collective (le concept de Midi et Demi sera notamment développé au sein des résidences HEURUS).

[Découvrez notre flash complet ici](#)

Inscrivez un ami à la newsletter



Facebook



Twitter



Email

Newsletter réalisée par Cécile Aboulian, Louis-Marie de Sade, avec la participation de Cyril Cohen et de Tanguy Barbier

"La présente newsletter a été préparée par EuroLand Corporate indépendamment des sociétés mentionnées et est diffusée à titre purement informatif.

Cette newsletter ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de cession ou de souscription de titres ni d'aucune invitation à une offre d'achat ou de souscription de titres. Ni la présente newsletter, ni une quelconque partie de cette newsletter, ne constitue le fondement d'un quelconque contrat ou engagement, et ne doit être utilisé à l'appui d'un tel contrat ou engagement ou constituer une incitation pour conclure un tel contrat ou engagement.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement formulées dans ce document sont entièrement celles d'EuroLand Corporate et sont données dans le cadre de ses activités usuelles de recherche et ne doivent pas être considérées comme ayant été autorisées ou approuvées par toute autre personne.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette newsletter reflètent le jugement d'EuroLand Corporate à la date à laquelle elle est publiée, et il ne peut être garanti que les résultats ou événements futurs soient en ligne avec ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations. Ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis ni notification, leur exactitude n'est pas garantie et elles peuvent être incomplètes ou synthétisées. Ce document peut donc ne pas contenir toutes les informations relatives à la Société.

EuroLand Corporate attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la Société, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Corporate dans le cadre de l'établissement de cette newsletter.

Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la Société, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière.

EuroLand Corporate n'a pas vérifié de manière indépendante les informations fournies dans cette newsletter. A ce titre, aucune déclaration ou garantie, implicite ou explicite, n'est donnée quant à la sincérité, l'exhaustivité, l'exhaustivité ou la véracité des informations, opinions, prévisions, projections et/ou estimations contenues dans la présente newsletter. EuroLand Corporate, ni aucun de ses membres, dirigeants, employés ou conseillers, ni toute autre personne n'accepte d'être tenu d'une quelconque responsabilité (en raison d'une négligence ou autrement) pour tout préjudice de quelque nature que ce soit qui résulterait de l'utilisation de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore lié d'une quelconque manière à la présente newsletter.

La présente newsletter ne peut être reproduite, communiquée ou diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Corporate.

Ce document ne peut être diffusé auprès de personnes soumises à certaines restrictions. Ainsi, en particulier, au Royaume-Uni, ce document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visés à l'article 49(2) (a) à (f) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dettes du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce document s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent document et les informations qu'il contient.

Ni ce document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué aux Etats-Unis d'Amérique, ou être distribués, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique. Tout manquement à cette restriction peut constituer une violation de la réglementation boursière des Etats-Unis d'Amérique.

Ni le présent document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué au Canada, en Australie, ou au Japon. La distribution du présent document dans d'autres juridictions peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les personnes entrant en possession de ce document doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. En acceptant de recevoir cette note de recherche, vous acceptez d'être lié par les restrictions visées ci-dessus."

Copyright © 2021 EuroLand Corporate, All rights reserved.

Want to change how you receive these emails?
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).

